

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE.

Comprenant douze pages, publiée le 1er et le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—Lettre d'adieux de S. E. Mgr le Délégué Apostolique—Un entretien avec Mgr Breynat à Rome—L'offrande des actions—Lettres de Mgr Provencher à Mgr Lartigue—Nouveau Code de Droit canonique et théologie morale—Les restes mortels du R. P. Rapet, O. M. I.—Les Canadiens français doivent-ils venir dans l'Ouest?—La voix du papier...—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XVII

1 MAI 1918

No 9

LETTRE D'ADIEUX DE S. E. MGR LE DELEGUE APOSTOLIQUE

PEREGRIN-FRANCOIS STAGNI

de l'ordre des Servites

par la grâce de Dieu et du Siège apostolique

ARCHEVEQUE TITULAIRE D'ANCYRE

et délégué apostolique au Canada et à Terreneuve

Aux personnages distingués l'Eminentissime cardinal archevêque de Québec et les Révérendissimes archevêques et évêques de la puissance du Canada et de Terreneuve, salut profond dans le Seigneur.

J'avais été appelé, sans le mériter aucunement, par le pape Pie X de douce mémoire, au poste si honorable de délégué du Saint-Siège en votre pays. Cette fonction, le Souverain-Pontife Benoît XV, qui par la miséricorde divine gouverne et dirige aujourd'hui l'Eglise de Jésus-Christ, vient de décider de m'en décharger.

Au moment donc d'achever ma mission, je manquerais gravement aux lois de la politesse autant qu'à mon devoir, si je ne souhaitais pas du fond du coeur, à vous, vénérables prélats, à votre clergé ainsi qu'à la population catholique du Canada et de Terreneuve, en même temps que toutes les prospérités temporelles, l'abondance des biens du ciel. De fait, votre nation, dont l'univers entier vante la culture intellectuelle et les progrès matériels, s'est acquis une réputation plus enviabie encore dans le domaine religieux. La hiérarchie catholique, laquelle n'y remonte pas même à trois siècles, se pare chaque jour d'une gloire et d'un éclat nouveau tant par le nombre que par l'éminence des vertus de ses membres.

Aussi ce n'est pas sans regret que je vais bientôt vous quitter. A

cette occasion agréer de plus, Révérendissimes Seigneurs, les vœux que je forme pour votre propre conservation et pour la prospérité de vos églises. Recevez également mes profondes actions de grâce pour les témoignages de si bienveillante sympathie dont vous m'avez entouré toujours. Per-suadez-vous bien aussi qu'en tout temps et en tout lieu je garderai, du si respectable corps des évêques du Canada et de Terre-Neuve comme de cha-cun des membres si distingués qui le composent, le souvenir le plus re-connaissant.

Il a plu encore à Sa Sainteté de désigner, comme chargé d'affaires de cette délégation, le révérendissime prélat Ernest Eugène Filippi, secré-taire de nonciature de première classe, et de lui octroyer tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice régulier et efficace de cette fonction.

En me recommandant à vos prières, avec toute la vénération qui vous est due je me déclare,

de vos Seigneuries,

le serviteur empressé dans le Seigneur,

† P.-F. STAGNI, O. S. M.,

Ottawa,

Palais de la Délégation apostolique,

le 2 avril 1918.

Arch. d'Ancyre,

Délégué apostolique.

UN ENTRETIEN AVEC MGR BREYNAT A ROME

Le correspondant romain de la "Croix" de Paris a eu en mars der-nier un entretien avec Mgr Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du Mac-kensie. Le journal l'a publié le 26 du même mois. Nos lecteurs le liront avec intérêt.

— Dans l'entretien que j'eus avec Mgr Grouard, avec vous-même, Monseigneur, à la fin d'octobre 1908 en cette même maison généralice des Oblats de Marie-Immaculée—et dont la "Croix" rendit compte le 2 novem-bre suivant—votre vénéré collègue me dit ses espérances d'une importante colonisation dans la plaine qu'arrose la rivière la Paix. Le "Grand Tronc Pacifique", que l'on construisait alors, devait pousser ses voies ferrées jusqu'à Prince-Rupert, au nord de Vancouver, ouvrant un accès en ces régions fertiles à l'égal du Manitoba. Ces prévisions se sont-elles réalisées ?

A cette question que je posais à Mgr Breynat, vicaire apostolique du Mackensie, non interlocuteur me répondit affirmativement.

— Plusieurs villes s'élèvent maintenant là où il y a dix ans, il n'y avait que des sauvages. Plusieurs lignes de chemins de fer se détachent du "Grand Tronc", remontant vers le Nord; l'une d'elles atteint Fort Mac-Murray; il faut encore, sans doute, au-delà, utiliser les voies d'eau comme moyen de communication, mais jusque-là on peut, sur une étendue de 80 milles, éviter les périls des rapides fort nombreux au sud de fort MacMur-ray.

— Et pouvez-vous, Monseigneur, vous promettre des perspectives analogues en vos régions plus septentrionales ?

— Oui, grâce à ce chemin de fer qui s'achève, les prospecteurs de mines viendront explorer la région. Le cuivre, le fer, le soufre, l'asphalte, le pétrole, le sel s'y découvrent presque à fleur du sol. Il faut s'attendre à voir s'y former de la sorte des agglomérations industrielles qui modifieront singulièrement la face de nos contrées, où ne vivent aujourd'hui que 4,500 Indiens, tous catholiques, et 1,200 Esquimaux, dont la conversion reste à faire.

Dans la partie méridionale du vicariat qui est fertile, on peut pratiquer l'élevage et cultiver l'orge, l'avoine, le blé, les légumes. Le gouvernement nous a demandé de faire des expériences à son compte. Nous avons trouvé les graines qui conviennent au sol et au climat. Au sud du lac des Escalves, au Fort Smith, une ferme modèle, dirigée par nos Frères coadjuteurs, prospère d'une façon tout à fait satisfaisante : elle possède notamment 70 bêtes à cornes, une dizaine de chevaux, et quelques poules.

En provoquant de la part de Mgr Breynat des renseignements d'ordre économique, je ne perdais pas de vue l'objectif que se proposent ces intrépides missionnaires. Le zèle des âmes poussait Mgr Provencher, le premier missionnaire du Nord-Ouest canadien, vers ces régions d'âpre labeur, et à sa suite Mgr Taché, Mgr Faraud, Mgr Grandin, Mgr Grouard et Mgr Breynat. On a dit ici quelque chose de ce que fut leur vie jusqu'en ces derniers temps, en ces extrémités du monde, où huit mois d'hiver les isolaient de la civilisation, sans autre nourriture que le poisson des fleuves et des lacs, et où, plus d'une fois, ils ont connu la faim. Il faut lire le livre que le R. P. Duchaussois, O. M. I., vient de consacrer aux "Soeurs Grises" dans l'Extrême-Nord (1); les larmes viennent aux yeux quand on parcourt ce récit, sans apprêt, des travaux héroïques assumés, aux côtés des Oblats de Marie Immaculée, par ces filles de la vénérable Mère d'Youville, fondatrice des Soeurs de la Charité—dites Soeurs Grises—de l'hôpital général de Montréal. En apparence, ç'a été un luxe de zèle que tant d'efforts pour quelques milliers d'Indiens, si tant est que l'Eglise eût pu rester indifférente au salut des ces âmes. Mais, en réalité, Oblats de Marie Immaculée et Soeurs Grises préparaient, par leurs églises, par leurs écoles, par leurs hôpitaux, les cadres religieux à la colonisation qui s'annonce aujourd'hui. Un fois de plus, l'apôtre aura été le pionnier de la civilisation.

A quel prix!... Mgr Breynat porte encore au coeur la blessure que lui a causée la mort de deux missionnaires d'élite, le R. P. Rouvière et le R. P. Le Roux, qui, après un premier voyage d'exploration du P. Rouvière en 1911, s'en allant ensemble en 1912 vers les Esquimaux du lac d'Ours

(1) Se vend au profit des orphelins du Mackensie, chez les Rdes Soeurs Grises, maison-mère, 390, rue Guy, Montréal, et maison provinciale, Saint-Boniface, Man. Une nouvelle édition se prépare et sera publiée en France dès que les circonstances le permettront.

(66 latitude Nord), remontèrent vers le Nord-Est. Leur dernière lettre, datée du 24 septembre 1913, arriva de la rivière Dease, au R. P. Ducot, supérieur de la mission du Fort Norman. On sut, en 1916, par leurs meurtriers eux-mêmes, que les deux religieux avaient été massacrés près de la rivière du Cuivre (Coppermine), à l'endroit nommé "les chutes du sang" (Bloody Falls), à trente milles environ de l'Océan glacial!..

Les "Cloches de Saint-Boniface" ont raconté ce drame. Après un début plein d'espérance (leurs lettres en témoignent), le R. P. Rouvière et le R. P. Le Roux s'étaient résolus au départ: la famine les menaçait, et quelques Esquimaux en voulaient à leur vie. Les religieux furent suivis par deux misérables—nommés Sinnisiak et Uluksuk—et abattus à coups de fusil et à coups de couteau.

Un épilogue pénible rendit d'abord plus douloureux encore le deuil de Mgr Breynat. Jugé à Edmonton, l'un des deux Esquimaux prétendit qu'il avait dû défendre sa vie contre les menaces des missionnaires. Un jury prévenu contre les prêtres catholiques accueillit cette invraisemblable calomnie que, par surcroît, démentaient irréfutablement les témoignages d'autres Esquimaux honnêtes. Le procureur de la couronne, devant cette évidente partialité, demanda que le second procès, dans lequel les deux accusés étaient inculpés, eût lieu dans une autre ville, à Calgary. Sinnisiak et Uluksuk, convaincus d'avoir assassiné les missionnaires pour les dévaliser, furent condamnés à mort, et leur peine—à raison de l'ignorance et des préjugés qui atténuent la responsabilité de ces misérables—commuée en emprisonnement à vie.

-- Je vous avoue, me dit à ce propos Mgr Breynat, que j'ai éprouvé une véritable douleur en voyant reproduire dans un grand journal français la première sentence, sans obtenir d'y faire insérer la seconde. Il n'est pas admissible que le R. P. Rouvière et le R. P. Le Roux soient poursuivis jusque dans leur tombe par la calomnie...

-- La "Croix", Monseigneur, se fera un devoir de redire les droits de ces héroïques missionnaires au respect et à l'admiration de tous.

-- Et ajoutez, je vous prie, que leur vicaire apostolique garde à ces excellents ouvriers du Christ, avec des regrets toujours vivaces, une véritable vénération.

B. Sienne.

L'OFFRANDE DES ACTIONS

Ne me dites pas : ce que je fais est peu de chose : un travail, une conversation, une promenade! Qu'est-ce que cela pour Dieu? Qu'est-ce aussi que ce grain d'encens qu'un enfant présente au prêtre pour l'encensoir? Une matière brute, informe. Mais, jetez-la dans le feu et voilà qu'elle va monter en parfum au ciel. Ainsi de nos pauvres occupations de chaque jour. Jetez-les dans le feu sacré de l'amour, et elles s'élèveront comme parfumées vers le Coeur de Jésus.

Mgr Baunard.

LETTRES DE MGR PROVENCHER A MGR LARTIGUE

Monseigneur,

Rivière-Rouge, 18 juin 1828.

Votre lettre du 20 avril est arrivée ici le dernier jour de mai. J'ai reçu les glands, que M. Bourget m'a adressés. Je vous remercie de tous les renseignements que vous me donnez sur les pouvoirs que je puis exercer ici. Monseigneur de Québec n'a pas encore reçu ceux qu'il a demandés pour moi, mais il y a suppléé en communiquant aux prêtres de la mission ceux que je tiens de lui. Il me fait attendre des pouvoirs des Evêques de la Louisiane et de Bardstown qu'il a demandés ou doit demander.

Je suis bien affligé de la tournure que prennent les affaires du Séminaire de Montréal... Je vois avec plaisir les efforts du clergé pour étendre l'éducation, les écoles, les séminaires; je prie Dieu de faire réussir toutes ces nobles entreprises.

J'apprends par Votre Grandeur et par d'autres que votre district vous est à peu près tout réuni. Il n'y avait guère à douter que la chose ne tournât ainsi. Mais il fallait de la patience.

Tous les troubles politiques ne sont pas consolants. Dieu veuille que cela ne tourne pas au détriment de la religion. Quand donc y aura-t-il paix, en Canada? Les désunions ecclésiastiques, les dissensions civiles succèdent les unes aux autres.

M. Boucher n'est pas encore dans les ordres; il n'a eu son titre que cette année. Il n'aurait pas voulu d'un titre de mission...

M. Harper part pour la Baie d'Hudson; son voyage durera deux mois. Depuis le mois d'avril dernier, il a presque toujours été en route. Il court après nos brebis égarées ou du moins éloignées. C'est par lui que je vous envoie cette lettre. C'est une singulière route que celle de la Baie d'Hudson pour aller à Montréal; il faut la prendre pour plus de sûreté, car il ne passe pas d'occasion par ici et celle qui emportera mes lettres ne partira que vers l'automne. Peut-être y aura-t-il moyen d'écrire au mois d'août, mais ce n'est pas certain.

Nous avons passé l'hiver assez heureusement; l'eau a monté encore beaucoup, mais n'a pas noyé les terres de Saint-Boniface. La région de Pembina a encore été submergée: c'est la quatrième année de suite. Tout le monde a semé avec ardeur, le grain a bonne apparence; ainsi chacun a la perspective d'un état moins souffrant. J'ai quelques espérance d'avoir une école de filles dans le courant de l'année.

Je me recommande à vos SS. Sacrifices, ainsi qu'aux prières des bonnes âmes de Montréal. J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et le très obéissant serviteur.

† J. N., Ev. de Juliopolis.

Saint-Boniface de la Rivière-Rouge, 1 juillet 1829.

Monseigneur,

Votre lettre du 15 avril dernier est arrivée ici le 19 juin. J'ai reçu en même temps ce qu'elle m'annonce, surtout des pouvoirs de Monseigneur Rosati. J'en avais reçu une copie en mars dernier par le moyen des commerçants de Saint-Louis.

Les affaires du Séminaire de Montréal ont bien de la peine à se terminer; je désirerais bien apprendre l'année prochaine que cette maison est sur l'ancien pied. Je crois que tout arrangement et toutes transactions avec le gouvernement ne vaudront pas la possession. Si le gouvernement renonce à ses prétentions, il reconnaîtra sans doute cette maison légalement... Je souhaite bien ardemment que les mesures prises pour ériger Montréal en évêché, pour obtenir des lettres d'amortissement pour Saint-Hyacinthe, etc, réussissent pour la plus grande gloire de Dieu...

Je vous suis bien obligé de tous les détails dans lesquels vous avez la bonté d'entrer; tout m'intéresse; ayez la bonté d'en faire autant tous les ans. Monseigneur de Québec, tout âgé et chargé d'affaires qu'il soit, m'envoie chaque année une longue lettre, où il entre dans les détails que je n'oserais exiger de lui et qui me sont par là même plus agréables. Je suis tout émerveillé de voir qu'il fait sa besogne comme un jeune homme. Il écrit avec une facilité de style et de peinture qui n'annonce pas 76 ans.

Nous avons eu bonne récolte l'année dernière; celle de cette année promet beaucoup. On commence à manger du pain, mais on mange moins de viande que jadis; la chasse de la vache a beaucoup diminué. On n'en trouve plus pendant l'hiver et l'été il faut chercher longtemps. Les animaux domestiques se multiplient; on commence à en tuer. Il n'y a pas de moutons. Cinq ou six cents, qui venaient de Saint-Louis l'été dernier, ont été détruits par les Sioux. La Compagnie se propose d'en faire venir un plus grand nombre, mais quelques années s'écouleront encore avant qu'on les voie venir. Tout va en s'améliorant ici. On ne peut pas demander grand'chose d'un pays d'une quinzaine d'années et qui a essuyé tant de fléaux les premières années.

J'ai commencé au mois de mai une maison de 46 pieds par 35; elle est rendue aux fenêtres. Mon maçon (André Gaudry, de Montréal) qui est seul, aurait beaucoup plus avancé, s'il n'avait pas manqué de pierres. J'espère faire le mur cette année. Je ne fais qu'un étage et c'est beaucoup pour moi.

Le gouverneur Simpson m'a offert cent louis à son passage ici au commencement de juin, si je voulais commencer une église en pierres. Cette offre me fait mettre au jour le projet, que j'avais déjà formé et que je n'osais faire connaître faute de moyens. Si des âmes généreuses de Montréal veulent y ajouter, leur offrande sera reçue avec reconnaissance. Je pense que M. Simpson a intention de faire quelque chose de plus en Angleterre, où il doit hiverner, après être arrêté quelque temps à Montréal;

c'est par lui que j'écris, si mes lettres ne manquent pas son occasion. Il est très bien disposé à mon égard.

L'abbé Boucher n'est pas encore dans les ordres; je vais l'ordonner sous-diacre à la dédicace, et diacre et prêtre d'ici à l'automne... En lui annonçant que j'allais l'ordonner, je lui ai dit qu'il ne devait pas s'attendre à partir de longtemps... M. Harper a passé l'hiver à cinq lieues d'ici (à la prairie du cheval blanc); il y a là, depuis l'automne dernier, une petite chapelle sous l'invocation de saint François-Xavier.

Je me recommande, ainsi que tous ceux dont je suis chargé, à vos SS. Sacrifices et aux prières des bonnes âmes de Montréal, surtout à celles des bonnes Religieuses, en lesquelles j'ai grande confiance; en leur exposant ma demande, dites-leur à toutes que je les salue en N.-S. J.-C.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

† J. N., Ev. de Juliopolis.

NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THEOLOGIE MORALE

Nous continuons à reproduire le commentaire du nouveau Code de Droit canonique, que publie M. l'abbé C.-N. Gariépy dans la *Semaine Religieuse de Québec*. Vu l'espace restreint dont nous disposons, nous ne pourrons qu'y glaner les choses les plus importantes et les modifications les plus notables que le nouveau Code apporte dans les choses de la théologie morale.

Communication "in divinis".—Prendre une part active aux offices religieux des non-catholiques est un péché (canon 1258). Celui qui agit ainsi est déclaré suspect d'hérésie, et doit être admonesté. Si, pendant les six mois qui suivent la monition, il ne se convertit pas, il doit être considéré comme hérétique, et il encourt par le fait même une excommunication spécialement réservée au Souverain Pontife.—De plus, le fidèle qui contracte mariage devant un ministre non-catholique, ou qui sciemment fait baptiser ses enfants par un tel ministre, encourt par le fait même une excommunication réservée à l'Ordinaire (canons 2316, 2319).

Quant à l'assistance passive ou purement matérielle aux funérailles, aux mariages et aux autres solennités des non-catholiques, le nouveau Code (canon 1258) enseigne qu'elle peut être permise, pour une raison grave de bienséance (raison qui doit être approuvée par l'évêque dans les cas douteux), pourvu qu'il n'y ait pas danger de perversion ou de scandale.

Cependant, le Code (canon 22) définit qu'une loi générale n'abroge pas une loi particulière, à moins qu'il n'en soit fait mention expresse. Par conséquent, nous devons nous en tenir à la doctrine exposée par le Concile plénier de Québec, qui fait loi dans tout le Canada.

«Les catholiques, dit ce Concile plénier de Québec (n. 410), ne peuvent assister même d'une manière purement passive aux offices re-

ligieux des non-catholiques que dans le cas où, d'un côté, leur abstention pourrait être cause d'un dommage grave et serait considérée comme une sérieuse infraction aux règles de la bienséance, et où, d'un autre côté, les non-catholiques ne considéreraient pas cette présence comme un acte religieux. Cependant on peut permettre que les catholiques, aux funérailles des non-catholiques, accompagnent le corps jusqu'à la porte de l'église ou du cimetière, pourvu que leur présence soit purement matérielle, qu'ils ne prennent aucune part aux cérémonies, qu'ils ne portent pas de cierge, et qu'ils ne récitent aucune prière pour le repos de l'âme du défunt."

Fêtes d'obligation.—Outre les dimanches, les fêtes qui de par la loi générale de l'Eglise sont d'obligation, sont les suivantes : Noël, Circoncision, Epiphanie, Ascension, Fête-Dieu, Immaculée-Conception, Assomption de la sainte Vierge, saint Joseph, SS. Pierre et Paul, Toussaint (canon 1247).

Mais dans le dernier paragraphe de ce canon, il est dit : "Si quelque part quelqu'une de ces fêtes a été légitimement supprimée ou transférée, on ne doit rien innover sans consulter le Saint-Siège". Or, par indult du 20 juin 1852, les fêtes de l'Assomption et de saint Joseph, et par indult du 28 janvier 1892 la Fête-Dieu et la fête des SS. Pierre et Paul ont été renvoyées au dimanche suivant. Par conséquent, jusqu'à nouvel ordre, il n'y a pour nous que les six fêtes suivantes qui soient d'obligation : Noël, Circoncision, Epiphanie, Ascension, Immaculée-Conception et Toussaint.

Dans les canons 1248 et 1249, le Code rappelle l'obligation de s'absentir, le dimanche et les jours de fête d'obligation, de toute oeuvre servile, des actes judiciaires, et, à moins qu'il existe une coutume légitime, de tout commerce public.

De plus, on peut satisfaire au précepte d'entendre la messe en assistant à la messe dite suivant n'importe quel rite catholique et dans n'importe quelle église, chapelle publique ou semi-publique, et dans les chapelles privées des cimetières, mais non dans les autres chapelles privées à moins d'un privilège spécial accordé par le Saint-Siège.

C.-N. GARIÉPY, ptre.

LES RESTES MORTELS DU R. P. RAPET, O. M. I.

Les Indiens de l'Île-à-la-Cosse, dans le vicariat apostolique du Keewatin, désirant avoir au milieu d'eux les restes mortels du R. P. Joseph-Ange Rapet, O. M. I., décédé et inhumé au Pas en avril 1917, ont adressé une requête à S. G. Mgr Charlebois à cet effet. Elle était accompagnée d'une somme d'argent destinée à payer les frais de la transportation. Monseigneur, heureux de ces bonnes dispositions et de cette marque d'attachement au vieux missionnaire qui passa trente-six ans dans cette mission, a permis l'exhumation. Elle fut faite conformément aux prescriptions civiles et le corps fut transporté en mars dernier par voie ferrée jusqu'à Big River, Sask., et de là en traîneau à chiens jusqu'à la lointaine mission.

LES CANADIENS FRANCAIS DOIVENT-ILS ALLER DANS L'OUEST?

Sous ce titre, "Le Devoir" du 9 avril a publié, en réponse à la question ainsi posée par un correspondant, une lettre de M. Henri Bourassa, dont nous reproduisons avec plaisir la partie principale :

"A maintes reprises, j'ai entendu soutenir, par des personnes également sérieuses et compétentes, les deux thèses opposées. Les uns combattent toute émigration canadienne-française dans l'Ouest; ils affirment que ce sont autant de forces perdues pour la race et pour la langue, que les Canadiens français, comme groupe, n'ont aucune chance de survie dans l'Ouest, qu'il est infiniment préférable de concentrer toutes nos forces dans la province de Québec et d'y faire de la colonisation et de la culture intensives. D'autres soutiennent le contraire: ils se disent certains de la conservation des Canadiens français de l'Ouest, de ceux surtout qui sont groupés en paroisses rurales, ils disent qu'il y a, dans la province de Québec, un certain nombre de Canadiens français qui ne s'établiront jamais dans les régions forestières et qui, s'ils ne sont pas dirigés vers les plaines de l'Ouest, prendront le chemin des Etats-Unis, comme tant d'autres l'ont fait; loin d'être un affaiblissement pour la race, le développement des groupes français dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest constituent des avants-postes qu'il serait criminel et dangereux de ne pas fortifier.

"J'incline à partager la seconde opinion. Une expérience assez prolongée de ce qui se passe dans les régions de colonisation de notre province m'a convaincu de la vérité du point de départ de cette thèse : aucune classe de Canadiens français ne répugne davantage au défrichement des terres boisées que les habitants de nos vieilles paroisses rurales, éloignés des régions forestières. Ce que je connais de l'Ouest m'a également démontré que les Canadiens français groupés en paroisses se conservent parfaitement, mieux même que beaucoup des nôtres, dans la province de Québec. Quant aux chances de succès, elles dépendent principalement du nombre des enfants et de l'esprit de famille. Un bon agriculteur, père de plusieurs fils assez intelligents pour savoir s'entraider, a toutes les chances du monde de réussir dans l'Ouest et d'assurer à ses enfants un fort bel avenir.

"Je ne saurais donc qu'encourager à se placer dans l'Ouest les familles qui se trouvent dans de telles conditions et qui répugnent absolument au défrichement des terres boisées de notre province. Naturellement, je ne saurais les pousser à émigrer là-bas sans les aviser d'abord de visiter les lieux et sans s'être renseignées auprès des Canadiens français de l'Ouest qui s'intéressent particulièrement à la colonisation. Il existe, à Saint-Boniface et à Edmonton, des sociétés ou comités de colonisation qui peuvent fournir d'utiles renseignements".

LA VOIX DU PAPIER...

Dans le drame "Bolo" il y a le fait et l'enseignement.

Le fait, il est jugé.

Mais l'enseignement qui en surgit lumineux, oh! combien!... c'est l'influence suprême que tous les manières d'hommes donnent au journal.

Les Allemands — eux surtout — n'ont pas l'habitude d'attacher leurs chiens avec des saucisses, et ils ne "décaissent" que pour un profit à peu près certain.

Or, ils n'ont pas hésité, sur la foi d'un télégramme lointain, à verser 20 millions de francs à un inconnu parce que, peut-être, il pourrait un jour influencer chez nous un journal populaire!

Comprenez-vous cela enfin, ô catholiques!... et les écailles vous tomberont-elles enfin des yeux!...

* * *

Hélas! l'expérience me rend sceptique...

Tout le monde voit, excepté vous.

Jaurès n'a jamais eu d'accents plus pathétiques que le jour où son journal a failli sombrer : et je me rappelle encore, sur le trottoir balayé par le vent et la pluie, la foule des ouvriers venant souscrire les actions de douze francs qu'il émettait comme sauvetage.

Avoir son journal!...

Pouvoir crier, en une heure, à des milliers de personnes sa pensée, son amour ou sa détresse!...

Avoir son journal!

C'est pour le soldat sentir son fusil bien dans sa main, et pleines ses cartouchières...

Avoir un journal à soi!... demandez donc à n'importe quel homme qui veut exercer une influence...

Je n'ai moi, bien à moi, qu'un petit Bulletin paroissial paraissant tous les deux mois... 7,000 familles y sont abonnées.

Mais c'est mon bijou, mon enfant gâté, mon amour. Il a une salle à lui, où, dans un meuble fait pour lui, sont rangées toutes ses fiches, perpétuellement tenues à jour.

J'ai un numéro fait d'avance... un secrétaire désigné d'avance, pour le cas où je serais trop malade.

J'ai quatre jeux d'adresses tout prêts.

Quand je vois quelque chose de beau, d'intéressant... vivement je le fais mien pour lui!

Tout ce qui le touche me touche...

Il est mon aspostolat, ma sécurité, mon espérance humaine.

Je me dis, en comptant quatre membres par famille, que 28,000 personnes le lisent... qu'aucun sermon de charité n'a un tel auditoire... que cet auditoire est permanent, sympathique... que jamais je ne le gâterai assez, parce qu'il est en constante communion avec moi... parce qu'il

pense ma pensée de prêtre. Et, d'avance je suis sûr qu'il me tendra une main amie si, un jour très simplement, je lui dis : "J'ai besoin de vous!"

* * *

Pourtant, n'exagérons rien; toute une école comprend, et fait très bien. Tel journal de province... telle revue est une vraie perle.

D'autres pressentent... Mais ils n'ont pas encore la foi dans l'incalculable puissance du journal.

Ils répondent, par exemple : "Oh! pas pendant la guerre!..."

Comme si la guerre n'était pas l'époque par excellence où le catholique doit agir sur le normal du pays.

Allez donc voir si les "autres" disent : "Pas pendant la guerre!"

Car la vérité reste la vérité.

Les catholiques peuvent fermer les yeux; tous les autres les ouvrent.

Le journal constitue l'arme la plus formidable de ceux qui pensent.

La voix de Mirabeau n'eut rien fait sans la plume de Voltaire et de Jean-Jacques.

Le petit journal révolutionnaire glissé obstinément sous les portes, et que le Saint-Synode affectait de ne pas connaître, a plus fait pour abattre le colosse russe que tous les canons du kaiser.

Le journal, c'est le grand semeur d'idées.

La terre de France, labourée à fond par la guerre, attend la graine.

Qui en jettera le plus et le mieux?

C'est fatal comme une vérité mathématique.

Or, nous, catholiques, par notre seule organisation paroissiale, par tous les dévouements à notre service, nous pouvons immensément.

* * *

Qu'ils sèment à tous les vents!

Que les chrétiens aiment leurs journaux... qu'ils les encouragent... qu'ils en aient la fierté... qu'ils fassent pour leur diffusion les sacrifices nécessaires.

Ils sentiront peut-être encore sur eux ces regards de commisération que je connais si bien depuis vingt-cinq ans.

Que cela ne les trouble en rien!

Que deviendrait le monde s'il était laissé à ces irréductibles mécontents dont la destinée semble être de critiquer toujours sans remplacer jamais.

Si saint Paul revenait, il aurait une imprimerie à la porte de son presbytère.

Et Dieu lui-même a confié la garde de sa parole à l'écriture... à la Sainte Ecriture.

Au lendemain de l'abominable procès, puissent les catholiques la comprendre, cette vérité, et enfin, et surtout, la pratiquer!

Pierre l'ERMITE.

DING ! DANG ! DONG !

— Le 25 avril S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie de profession religieuse à l'Académie Saint-Joseph. La Rde Soeur Victor de Marseille a prononcé ses vœux perpétuels.

— "La Liberté", prenant note de ce que la société Saint-Jean-Baptiste de l'Immaculée-Conception de Montréal, a fait récemment pour aider les jeunes collèges d'Edmonton et de Sudbury, suggère que les Manitobains fassent quelque chose pour le collège de Saint-Boniface, qui célébrera cette année le centenaire de sa fondation. Elle forme le vœu que l'Association des anciens élèves ne laisse pas échapper cette occasion et elle assure qu'elle trouvera un sympathique écho dans nos paroisses rurales, qui jouissent présentement d'une belle prospérité. Nous sommes heureux de faire écho à un si beau vœu.

— M. l'abbé R. Dumoulin, ci-devant curé de Saint-Vital, vient d'être nommé aumônier du couvent et du noviciat des Rdes Soeurs de N.-D. des Missions à Ste-Rose du Lac. M. l'abbé J. E. Caisse, vicaire à l'Immaculée-Conception de Winnipeg, a été chargé de la desserte des missions de Saint-Vital et de Selkirk. M. l'abbé Jacques Bertrand, ci-devant vicaire à Saint-Eustache, a été nommé curé de Sainte-Cécile d'Inwood.

— Le R. P. A. Turquetil, O. M. I., le vaillant missionnaire des Esquimaux de Chesterfield Inlet a donné le 24 avril, dans la salle de l'Académie Saint-Joseph, une très intéressante conférence, sous les auspices de la "Ligue des Demoiselles catholiques de langue française" de Saint-Boniface.

— Sait-on que la lointaine mission de l'Île-à-la-Crosse, la vieille mission historique, est maintenant reliée au monde civilisé par un fil télégraphique? S. G. Mgr Charlebois, lors de son passage à Saint-Boniface le mois dernier, y a adressé une dépêche.

— On a calculé que les Catholiques des Etats-Unis paient chaque année \$25,000,000 pour la construction et le fonctionnement de leurs écoles paroissiales libres. Outre cela, ils paient leurs taxes scolaires prélevées par l'Etat tout comme les autres citoyens, bien qu'ils ne puissent en conscience envoyer leurs enfants aux écoles publiques. Ce qui faisait dire à Mgr Spalding : "Le plus grand fait religieux aux Etats-Unis aujourd'hui, c'est le système d'écoles catholiques maintenu sans autre aide que celui de ceux qui s'y attachent par conviction."

— **La Réponse** : 82, rue Bonaparte, Paris-VI. Sommaire de mars : Réponses à quelques objections populaires contre les miracles de Lourdes. — Deux circulaires. — Méditation sous les Gothas. — Parades et ripostes.

R. I. P.

— M. Paul Proulx, un vétéran de 1869-70, décédé à Sainte-Anne des Chênes le 11 avril.